CHEQUE SPORT
MODE D'EMPLOI

• Vous êtes un club :

LA REDUCTION DE 15 €

Sur présentation du Chèque Sport, vous appliquez pour chaque détenteur une réduction de 15 € sur le montant de son adhésion annuelle.
Conservez bien l'ensemble de ces Chèques (ou au moins leurs numéros), ils vous seront nécessaires pour vous faire rembourser par la Région Bretagne.

LE REMBOURSEMENT PAR LA REGION BRETAGNE

Avec la « version 2 » de l'opération Chèque Sport, ces étapes sont désormais simplifiées, elles ne vous demanderont que peu de temps. Merci d'avance pour votre collaboration !

1) Créer ou modifier votre compte :

Important : Vous pouvez créer ou modifier un compte du 02 juin 2009 au 28 février 2010

Pour cela, connectez vous au site www.bretagne.fr et accédez à la page d'accueil consacrée au Chèque Sport

- **Pour créer un nouveau compte**, cliquez sur l'icône « Créer un compte maintenant » puis renseignez l'ensemble des informations obligatoires ; Vérifiez et enregistrez ces informations

Un mail de validation vous sera alors automatiquement envoyé : ouvrez ce mail et cliquez sur le lien **pour confirmer votre création de compte.** N'oubliez pas de **conserver votre mot de passe et votre identifiant car ils vous seront demandés lors de vos prochaines connexions.**

- Si vous souhaitez simplement **retourner sur votre compte de l'an dernier, ou le modifier**, saisissez simplement l'identifiant et le mot de passe utilisé l'année dernière. Vous retrouverez l'ensemble des informations concernant votre club.
Sélectionnez dans le menu déroulant votre ou vos fédération(s) d'affiliation. Assurez-vous que le nom du président et le compte bancaire n'ont pas changé !

En cas d'oubli de votre mot de passe, cliquez sur l'icône correspondant

2) Inscrire la liste de vos jeunes bénéficiaires de la réduction de 15 €

Important : pour permettre de réduire les délais d'avance de trésorerie de votre association, nous vous proposons d'effectuer cette étape autour de trois campagnes de saisie :
- du 02 juin 2009 au 31 juillet 2009
- du 01 septembre 2009 au 10 novembre 2009
- du 01 décembre 2009 au 28 février 2010
Vous avez la possibilité de créer une liste au cours de chacune de ces trois périodes

Pour cela, connectez-vous sur votre compte, via le site www.bretagne.fr, et à l'aide de votre identifiant et mot de passe.

- **Saisissez l'ensemble des numéros de Chèques Sport**. Pour chaque numéro de Chèque saisi, vous verrez apparaître le nom et prénom du jeune concerné.

Si un Chèque a déjà été utilisé dans un autre club, dans une autre section sportive ou si son numéro a déjà été enregistré dans une précédente campagne, un message vous l'indiquera au moment de la saisie du dit numéro. Veillez alors à en informer le jeune et ne lui faites pas bénéficier d'une réduction de 15 € sur le montant de son adhésion, car la Région Bretagne ne pourra procéder au remboursement d'un Chèque déjà recensé.

- **Vérifiez** bien que chaque jeune est adhérent de votre club pour la saison sportive 2009/2010 et **enregistrez** votre liste.

Un accusé de réception vous sera alors envoyé automatiquement ; il vous confirmera la prise en compte des éléments saisis.

- Vous pouvez à tout moment **modifier ou compléter la liste en cours** (sous réserve des trois périodes de campagne de saisie). Pour cela, retournez sur votre compte et sur la liste déjà créée. Vous recevrez un nouvel accusé de réception après chaque modification.

3) Percevoir le remboursement de la Région Bretagne

Le versement du montant correspondant à l'ensemble des Chèques Sport enregistrés sera effectué **par virement bancaire**.

Le délai de paiement sera **de six semaines environ**, à partir de la date de fin de chacune des campagnes de saisie

Une notification électronique envoyée sur votre adresse mail vous permettra de conserver un justificatif de ce paiement.

Un doute ? Une interrogation ?

En cas de difficultés ou interrogations, consultez la Foire aux questions, vous y trouverez très certainement la réponse dont vous avez besoin.

Région Bretagne, Service Jeunesse et Sport, sport@region-bretagne.fr